

**AXWAY**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LES ÉCHOS DE MARS 2019

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE = CSE

suite ...

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CSE

Comme vous le savez, le CSE mis en place par les ordonnances Macron cumule les compétences et attributions des Délégués du Personnel, du Comité d'Entreprise et du CHSCT ; A quelques nuances près ...

Expression des salariés

Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Organisation générale de l'entreprise

Le comité est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur :

- les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
- la modification de son organisation économique ou juridique ;
- les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;
- l'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.

Santé et sécurité dans l'entreprise

Dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, le CSE :

- procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs,

notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 ;

- Contribue notamment à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, à la résolution des problèmes liés à la maternité, l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle ;
- Peut susciter toute initiative qu'il estime utile et proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
- Le CSE, à intervalles réguliers, organise des inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Il réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Inspection du travail

Lors des visites de l'agent de contrôle de l'inspection du travail, les membres de la délégation du personnel au CSE sont informés de sa présence par l'employeur et peuvent présenter leurs observations. L'agent de contrôle se fait accompagner par un membre de la délégation du personnel du comité, si ce dernier le souhaite.

Propositions

Le CSE formule, à son initiative, et examine, à la demande de l'employeur, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise ainsi que les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives complémentaires

Participation au Conseil d'Administration

Deux membres de la délégation du personnel du CSE assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance. Ils peuvent également assister aux assemblées générales.

Et les Négos UES ?

COMITÉ DE GROUPE

Concernant l'accord sur la constitution d'un comité de groupe intégrant Axway, nous vous informons que la CFDT a signé cet accord.

Dorénavant, la suite des négociations s'effectuera au niveau de chaque société et concernera le CSE (protocole électoral). Vos élus CFDT ont demandé par courrier à la Direction le 19 février dernier, l'ouverture de ces négociations chez Axway.

Protocole électoral

Avec les ordonnances Macron, le législateur a juste fixé un minimum légal laissant libre champ à des négociations entre les entreprises et les organisations syndicales sur :

- nombre d'élus titulaires / suppléants
- Présence ou non des élus suppléants
- Nombre d'heures de délégations
- Nombre de collègues
- Type de vote

Tous ces points peuvent être revus à la hausse comme à la baisse malheureusement ...

Ecrivez-nous à cette adresse : cfdt.axway@gmail.com

Informations de la CFDT : <http://www.cfdt.fr> et <http://www.betor-pub.org/>



LES NEWS

AXWAY : ANALYSE DES RÉSULTATS 2018

Chiffre d'affaires au plus bas depuis 4 ans, rentabilité d'exploitation en forte baisse, diminution des effectifs et cours de l'action en berne, tel est le premier constat qui s'impose au regard des chiffres de l'année 2018. Seul le résultat net final est en hausse par rapport à celui de 2017 mais ce dernier avait été pénalisé par une charge d'impôt exceptionnelle.

Ces médiocres résultats ne sont pas vraiment une surprise car, suite au départ de M. Lazzari, les objectifs annoncés dès la fin du 1^{er} semestre par la nouvelle Direction étaient fort modestes.

Il s'agissait de tenter d'atteindre progressivement un CA de 300 M€ pour 2020 alors qu'il était de 301 M€ en 2016 et obtenir un taux de résultat d'activité de 8 à 10% en 2019 alors qu'il était de presque 17% en 2016 ce qui représente tout de même un écart de 19 M€ !

Rappelons qu'au plus fort de son délire mégalomane, la Direction précédente, inspirée par le souffle vigoureux de l'actionnaire principal, entrevoyait ce même taux à 25% !

Pour justifier cette morne période de transition, la Direction explique que cela est dû aux efforts consentis pour se réorganiser et adapter l'offre de produits à l'évolution de la demande. Elle prévoit un léger rebond du chiffre d'affaires en 2019 et du taux de rentabilité en 2020. Souhaitons que ce soit effectivement le cas.

Toutefois, l'analyse de la structure du chiffre d'affaires montre des tendances lourdes qui sont plus ou moins rassurantes. Ainsi, la stricte vente des produits, sous forme de licences ou de souscriptions stagne depuis plusieurs années et ne représente plus que 35% du total.

Par ailleurs, la moitié des revenus proviennent des contrats de maintenance qui sont récurrents et quasi-captifs d'une année sur l'autre. C'est un atout indéniable mais cette source risque de se réduire progressivement dans l'avenir, en passant d'un mode de vente de licences par celui de la souscriptions.

Enfin, la stratégie de recentrage des activités de services sur du haut de gamme tarde à montrer sa pertinence puisqu'elle a surtout eu pour effet de faire chuter les revenus de 13 M€ en 2 ans et entraîner une réduction drastique des effectifs en France (de 740 salariés à fin 2014, nous sommes passés à 490 fin 2018 !).

ACTUALITE SOCIALE

RÉSILIATION À TOUT MOMENT DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : DES EFFETS NÉFASTES POUR LES ASSURÉS ET POUR LA SOLIDARITÉ DU SYSTÈME

En décembre, l'Elysée avait annoncé vouloir faciliter la possibilité de résilier un contrat de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), à tout moment après la première année.

La CFTD a pris connaissance d'un projet d'amendement gouvernemental allant dans ce sens, dans le cadre du projet de loi Pacte, qui est examiné depuis le 29 janvier au Sénat. Cette possibilité de résiliation en cours d'année s'appliquerait y compris aux contrats collectifs, ceux souscrits par les entreprises pour leurs salariés.

La CFTD alerte sur les dangers de ces dispositions.

A court terme, elles peuvent sembler intéressantes pour les assurés. Mais à plus long terme, elles mettent en péril leur pouvoir d'achat, la qualité de la couverture proposée et la stabilité du régime. En effet, le changement régulier de complémentaire santé entraînerait une hausse des frais de gestion et donc des tarifs.

De plus, cela donnerait un avantage concurrentiel aux propositions les moins disantes sur les plans de la prévention et de la solidarité. Ce sont donc les usagers les plus fragiles qui seraient pénalisés.

La CFTD s'oppose à la possibilité unilatérale offerte à l'employeur pour le résilier, et dénonce le risque d'une diminution forte de la prévention.

Dans un courrier commun à 5 organisations, la CFTD demande donc au gouvernement de revenir sur ce projet.

CORBEILLES DE FRUITS

Depuis quelques semaines vous avez eu la bonne surprise de voir une corbeille de fruits livrée tous les lundis dans l'espace cuisine de chaque étage.

Certes, certains trouvent qu'une fois par semaine ce n'est pas suffisant ! Mais c'est un bon début et pour que cela fonctionne correctement, il est nécessaire que chacun d'entre nous joue le jeu. La finalité n'étant pas de faire son marché à chaque début de semaine mais que le plus grand nombre puisse en profiter.

Mais saviez-vous que les élus de l'InterSyndicale sont à l'origine de ce projet ?

En effet, négocier avec la Direction des actions pour l'amélioration du bien être au travail fait aussi partie de notre rôle de représentants des salariés dans l'entreprise. Vous avez été nombreux à nous manifester vos retours positifs sur cette initiative et nous vous en remercions.

Pari réussi sur ce coup là !

INFORMATION SYNDICALE CFDT AXWAY

Rédaction et impression :
Tour W, 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense CEDEX

Adressez questions et suggestions à vos élus CFTD

Chantal PIERREVIL	RS au CHSCT	1.2417
Angélique ROUZE	DP	1.2634
Patrick ALLOMBERT	DS et RS au CE et CCE	1.2162
Michel HOLLANDE	DP et CHSCT	1.2288
Mamadou KONE	DP	1.2010